



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/35 de la Municipalité, du 23 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 870'000.- pour couvrir le financement des autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2026 ;
2. d'amortir annuellement les montants indiqués sous chiffres 1 par les rubriques du budget de fonctionnement 32.331 du Service d'organisation et d'informatique, 45.331 des Services industriels et 21.331 du Service de l'eau ;
3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffres 1 sur les rubriques 32.390 du Service d'organisation et d'informatique, 45.322 des Services industriels et 21.390 du Service de l'eau.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe